

Collectivité : Commune de ORADOUR

Date de  
Convocation : 22/03/2022

Membres : En Exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9

Le 29/03/2022

Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de LAVERGNE Didier

**Etaient présents :** BAILLARGEAU Corinne, CLEMENT Bernard, ECHAROUX Nadine, LAVERGNE Didier, MAUFRAS Angelique, MONTOUX Carole, SICARD Eric, SYLVESTRE ERWANN, SYLVESTRE Thierry

**Etaient excusés :** BERTRAND Pascal

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 242 895,38€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 103 186,12€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 11 998,83€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 90 872,77€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 346 975,72€

En recettes pour un montant de : 101 490,87€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 194 058,89€

Extrait certifié conforme,  
Fait à Commune de ORADOUR, le 05/04/2022

Le Maire, Didier LAVERGNE

